

**Décision P2018-42 en date du 04 JUIN 2018 désignant le
délégué à la protection des données de la Société du Grand Paris**

Vu le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), notamment ses articles 37 à 39 ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, notamment son article 17 ;

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Thierry Dallard);

Le président du directoire de l'établissement public « Société du Grand Paris » adopte la décision suivante :

Article 1er :

M. Guillaume Lamy, directeur des risques, de l'audit et du contrôle interne de la Société du Grand Paris, est désigné délégué à la protection des données de la Société du Grand Paris.

Article 2 :

Délégation est donnée à M. Guillaume Lamy à l'effet de signer au nom du président du directoire tout acte ou document relevant de l'exécution de la mission définie à l'article 1^{er}.

Article 3 :

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 Juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint-Denis, le 04 JUIN 2018



Thierry DALLARD